

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2019 à l'unanimité
- Rapport des décisions de n° 174/2019 à n° 180/2019
- Examen des délibérations
- Secrétaire de séance : Bernard Echard

## Finances

### **Délibération n° 116/2019 - Tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil municipal approuve les tarifs municipaux pour l'année 2020 et adopte les règles d'utilisation pour l'utilisation des salles et espaces publics et les cas d'exonérations.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 117/2019 - Avance sur la subvention 2020 pour l'Office thermal et touristique d'Uriage**

Afin de couvrir les charges de fonctionnement de l'OTTU pour les mois de janvier et février 2020, le Conseil municipal décide d'accorder une avance sur la subvention 2020 à l'OTTU de, d'un montant maximum de 18,21 % de la subvention 2019, soit 58 700 € (35 000 € pour l'OTTU et 23 700 € pour l'OTTU - Centre Culturel Le Belvédère).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Délibération n° 118/2019 - Versement d'une indemnité aux commerçants dans le cadre des travaux de requalification de l'allée commerciale d'Uriage**

Dans le cadre des travaux de requalification de l'allée commerciale d'Uriage, une commission d'indemnisation amiable a été mise en place. Le Conseil municipal approuve le versement d'une indemnité de 6 840 € à la gérante du magasin Nature et Gourmandises.

**Délibération adoptée à la majorité (1 vote contre : N. Veyret-Lotito, 1 abstention : M. Deridder)**

## Enfance – jeunesse

### **Délibération n° 119/2019 - Convention entre la commune et l'association départementale des Francas de l'Isère pour l'année 2020**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association départementale des Francas de l'Isère pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de la politique enfance – jeunesse.

**Délibération adoptée à la majorité (5 abstentions : J-M. Roumenoff, S. Gourgand, J. Baret, B. Dulong, F. de Palo)**

### **Délibération n° 120/2019 - Règlements de fonctionnement des établissements de petite enfance**

Suite au transfert du service petite enfance du CCAS à la commune, le Conseil municipal approuve les règlements de fonctionnement du multi-accueil « Les Lutins » à Uriage, du multi-accueil « Les 3 Pommiers » à Pinet, du jardin éducatif d'enfant « Mon Jardin » à la Richardière.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° 121/2019 - Tarifs pour les usagers des établissements de petite enfance pour l'année 2020**

Le Conseil municipal approuve une augmentation de 2 % du plafond de ressources mensuelles, soit un montant de 7 335 €, pour les tarifs à appliquer pour les usagers des établissements petite enfance à compter du 1er janvier 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Agriculture**

**Délibération - Bail rural autorisant l'occupation d'un terrain agricole au lieu dit Pré la Cour**

Délibération retirée de l'ordre du jour

**Ressources humaines**

**Délibération n° 122/2019 - Transformation d'un poste d'adjoint technique 2ème classe en poste d'agent de maîtrise**

Dans le cadre de la promotion interne, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Paul Dauphin,  
1er Adjoint au Maire

